

Éthique, Séropositivité et Massothérapie

Par Nathalie Houde, Sexologue M.A.

Comment vous sentez-vous à l'idée de masser quelqu'un de séropositif sans que vous ne le sachiez? Comment vous sentez-vous à l'idée que certains de vos collègues massothérapeutes puissent être séropositifs?

Dans cet article, j'ai décidé de vous exposer certaines réflexions éthiques concernant la pratique de la massothérapie avec les personnes séropositives, c'est-à-dire atteinte du VIH-SIDA. Pour m'assurer du bien fondé de mes recommandations, j'ai contacté le Réseau Juridique VIH-SIDA, qui me fut d'une précieuse aide pour m'avancer sur ce terrain glissant. Même si nous connaissons cette maladie depuis plus de 25 ans, la peur de la contagion et les préjugés sont encore très présents dans notre société (ce qui n'exclut pas les massothérapeutes !).

Comme vous le savez probablement, le VIH se transmet principalement par voie sexuelle ou sanguine. Toutefois, le mode de contraction de cette maladie stigmatise souvent les personnes atteintes de par leurs comportements à risque (relation sexuelle non-protégée, injection de drogue intraveineuse). Au Québec, le VIH touche davantage la population homosexuelle. En effet, 12 à 14% des hommes homosexuels en seraient atteints. Toutefois, cette maladie encore incurable, touche aussi des enfants, des femmes et des hommes hétérosexuels ainsi que des personnes provenant de tous les milieux économiques et professionnels. Il n'est donc pas exclu que certains de vos collègues massothérapeutes puissent en être infectés. Peut-être direz-vous que si c'était le cas vous vous en seriez rendu compte. N'oubliez pas que le virus peut être en incubation pendant plusieurs années avant que la maladie ne se déclare.

Malgré la multitude de campagne d'éducation visant à sensibiliser la population sur les modes de transmission du VIH, la peur face aux personnes séropositives ou sidéennes est toujours présente. Dans le contexte de la massothérapie, où le contact se fait de peau à peau, le risque de transmission est infime pour ne pas dire nul. Il n'y a, à ce jour, aucun cas documenté relatant la transmission du virus dans un contact peau-peau.

En partant de ce point, comment justifier que certains massothérapeutes incluent dans leur bilan de santé des questions concernant le statut de séropositivité de la personne massée ? En quoi, cette information est-elle nécessaire dans le cadre d'un massage?

D'un point de vue légal, seulement les chirurgiens, les dentistes et le personnel soignant ont le droit d'accès à cette information, car ils courent un risque direct d'être infecté s'ils ne prennent pas les précautions nécessaires. Même les policiers, les ambulanciers n'ont pas accès à cette information, ils se doivent donc en tout temps de suivre les mesures de protections universelles pour diminuer le risque de contagion.

En tant que massothérapeute vous avez à vous en tenir aussi à ces mêmes mesures, ce qui implique pour vous, de ne jamais masser si vous avez une plaie ouverte au niveau des mains et de ne jamais masser une région du corps où il y aurait une blessure ou une plaie. En respectant cette règle et en prenant grand soin de toujours bien vous désinfecter les mains entre chaque client, vous limitez tous les risques d'infections (VIH, et autre infection beaucoup plus contagieuse). Je vous invite donc, à enlever ce point de votre questionnaire de santé, s'il en faisait partie.

Advenant le cas où un client vous mentionne son statut de séropositivité, vous avez l'obligation de garder cette information confidentielle et de vous assurer que personne n'aura accès à cette information. De plus, vous avez le devoir de continuer le suivi en massothérapie, sinon vous portez préjudice à cette personne en allant à l'encontre de la Charte Canadienne des droits et libertés.

Le VIH agit en affaiblissant le système immunitaire, ouvrant ainsi la porte aux autres infections opportunistes. La personne infectée sera peut-être atteinte d'autres maux et problèmes de santé divers découlant de l'affaiblissement de son système immunitaire et non pas de sa séropositivité. Elle vous indiquera donc, lors du questionnaire de santé les douleurs, et les différents maux donc elle souffre au moment du massage. Vous traiterez donc cette personne comme n'importe quel autre client, peu importe sa pathologie. De plus, comme vous le savez probablement, la massothérapie contribue à renforcer le système immunitaire. C'est une raison de plus pour ne pas exclure les personnes séropositives de la pratique de la massothérapie.

Un service de massothérapie offert aux personnes séropositives

La **Maison plein cœur**, située à Montréal, est un organisme communautaire offrant des soins de massothérapie aux personnes atteintes par le VIH-SIDA. Leur équipe est composée de bénévoles qui dispensent des massages aux personnes séropositives qui en font la demande. Malheureusement, les demandes en massage sont supérieures à ce que l'organisme peut offrir comme service et support. L'objectif principal de ce service est de briser l'isolement corporel des personnes infectées par le VIH et de contribuer à renforcer leur système immunitaire. Le tout se fait dans le plus grand souci de respecter l'intimité des personnes infectées. Cet organisme est un bel exemple qu'il est grand temps d'arrêter d'avoir peur et d'ouvrir nos cœurs et nos mains à tous ceux qui en ont besoin...

Je tiens à remercier Mr. David Thompson et Mélanie Paul-Hus du Réseau Juridique VIH-SIDA, ainsi qu'André Malo de la **Maison Plein Cœur**.

Comme à l'habitude, écrivez-moi vos commentaires, vos réactions et vos suggestions d'articles. Je remercie les massothérapeutes qui sont de plus en plus nombreux à m'envoyer leurs histoires et leurs commentaires.

chronique_sexo_fqm@hotmail.com